

Logique

Une nouvelle maîtresse? Au DECS! (com./fréd.)

A la recherche d'indices

Le groupe de travail (GT) chargé de remettre ses propositions au CoPil HarmoS à propos de la charge horaire des enseignants dans la nouvelle école neuchâteloise, semble pencher (du moins les personnes autorisées s'expriment-elles dans ce sens) pour un indice-horaire identique pour toute la scolarité obligatoire. Et quel serait-il, je vous prie? Vingt-neuf périodes hebdomadaires.

Dit comme ça, tout le monde souscrit et l'avenir de la profession semble assuré. Mais écoutez voir: au primaire, les cantons de BE, FR, GE, JU et VD ont une charge de vingt-huit périodes.

Au secondaire I, GE demande vingt-quatre périodes, VD vingt-cinq ou vingt-huit (selon le titre), VS vingt-six et BE-JU-NE sont à vingt-huit. La solution neuchâteloise nous éloignera donc de la moyenne romande (et nationale) de façon totalement incompréhensible... Sauf à considérer que le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a choisi de mettre en œuvre le concordat HarmoS et ses implications plus ou moins contraintes sans bourse délier (en faisant payer aux

uns les améliorations salariales des autres).

Rappelons que le SAEN a toujours dit que ce n'est pas à une personne, un groupe de travail ou une quelconque autorité de corriger les inégalités existant entre nos diverses situations. Une telle démarche doit reposer sur une véritable étude du type de l'analyse des fonctions conduite en son temps par Claude Wannemacher¹.

D'autre part, on ne s'est pas encore confronté au vrai problème... Le salaire-titre est responsable d'inégalités correspondant à des montants vertigineux sur l'ensemble d'une carrière². Un salaire-fonction serait plus équitable. Mais il nécessite, comme on l'a dit plus haut, une étude sérieuse de l'ensemble des facteurs influençant la charge de travail des enseignants. (pg/jv/sl)

Terroir (produits du)

«La CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) a adopté la version finale du PER (Plan d'études romand) le 27 mai dernier. (...) Une première édition de la version papier du PER est prévue en septembre, complétée d'une version informatisée développée sur une plate-forme internet. La phase d'(in)formation du corps enseignant démarrera dans les cantons à la rentrée

et se poursuivra jusqu'en 2014. (...) Elle est placée sous la responsabilité des chefs de service de l'enseignement (...)» Le plan d'études unifié sera introduit par les défenseurs les plus acharnés des «particularités cantonales», qui ne manqueront pas de mettre à leur sauce le projet de base... Ce plan d'études sera-t-il romand? (sl)

On y est

Le nombre d'adhésions nécessaires à l'entrée en vigueur du concordat sur la pédagogie spécialisée est atteint. L'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée accompagne l'un des plus importants transferts de compétences engendrés par la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons). En effet, depuis le 1er janvier 2008, les cantons sont entièrement responsables, sur les plans conceptuel, juridique et financier, de la scolarisation des enfants et des jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers. Le concordat inclut le principe selon lequel il faut encourager l'intégration des enfants et adolescents handicapés dans les classes ordinaires. Il précise que les solutions intégratives doivent être préférées aux solutions séparatives, «ceci dans le respect du

bien-être et des possibilités de développement de l'enfant ou du jeune concerné et en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaires». Les cantons organisent librement la mise en place des mesures de soutien. C'est également à eux que revient de décider dans quelle mesure et sous quelle forme ils proposent des classes spéciales ou des classes à effectif réduit. Les écoles spécialisées, quant à elles, devront dans tous les cas être maintenues. Le concordat prévoit encore la création de trois instruments nationaux: une terminologie uniforme, des standards de qualité pour la reconnaissance des prestataires et une procédure d'évaluation standardisée pour la détermination des besoins individuels.

(com./fréd.)

Dyslexie

Le GRE dys organise une grande journée le samedi 9 octobre (le 10 octobre étant journée des «dys» dans les pays francophones), avec ateliers, conférences, récits d'expériences, outils, réseaux... Plus d'infos sur: <http://adrs2010.ch>. Le site propose également une enquête adressée aux professionnels. (com./fréd.)

¹ Cf. Educateur 2009/01, p. 20.

² Voir le tableau disponible sur le site www.saen.ch → Educateur → Compléments

³ Bulletin de la CIIP no 24, juin 2010

S'il le dit

«Nous nous devons d'être au plus près des limites d'effectifs fixées par le Conseil d'Etat, mais ce n'est pas une rigueur aveugle», dixit Jean-Claude Marguet à propos de la fermeture tout juste évitée d'une classe à Fontainemelon. Le «miracle des vases communicants» (voir ci-dessous) a encore frappé... (sl)

Rentrée

Notre quotidien local peut écrire sans rire que si la tendance à la baisse (on parle de l'effectif des élèves) se confirme, «le secondaire I reste stable, avec un élève de plus par rapport à l'année passée». S'il pouvait se faire connaître, ce serait gentil...

Et, pour enchaîner, on nous dit que cela «n'a pas empêché la fermeture de 2,5 classes tout en, miracle des vases communicants, faisant baisser la moyenne de 18,4 à 18,3 écoliers par enseignant (classe?)» Là, on reste pantois. Les vases communicants, c'est de la physique et les cours de physiques on les a suivis, mais de très loin... Donc, nous devons avouer que la démonstration ne nous convainc pas. Loin s'en faut.

Mais si un collègue versé dans les questions de vases

serait tout ce qu'il y a de plus volontiers... On apprendra enfin dans le même article que sur les trente-sept personnes diplômées cette année de la HEP, quatorze ont trouvé un emploi à temps partiel (quid des autres? Le journaliste a-t-il seulement eu la possibilité de poser des questions?) et que «le programme est toujours en cours d'adaptation»... Merci à la presse libre et indépendante de nous tenir informés des enjeux essentiels de la chose publique! (sl)

La «régiovolution» est en marche

Une nouvelle commune du canton, issue d'une récente fusion et dont le nom ne commence pas par V (ni ne continue pas D ni T) a occupé – par l'entremise de ses autorités – une partie du repos estival de quelques collègues...

Sollicité par des enseignantes pour une (banale) demande de prolongation de congé maternité, le Conseil communal de cette étonnante commune (ou faudrait-il écrire l'étonnant Conseil de cette honorable commune?) a rendu un avis contraire à la pratique des instances dirigeantes, telle que recensée durant les quatre ou cinq dernières décennies. En clair, le congé «mat'» (non payé) a

été refusé. Sans explications. Si ce type de manifestations autoritaires et inconséquentes devait préfigurer ce que nous réserve une école régionalisée, nous devrions peut-être envisager de peser ce que notre bonne volonté et notre détermination peuvent peser dans une lutte contre des décisions fondées sur une politique incompréhensible et totalement détachée du terrain professionnel et de la vie des gens... Même s'il nous en coûte. (sl)

Faites ce que je dis, pas ce que...

La nouvelle secrétaire générale⁵ du DECS – bienvenue à elle! – aurait donc été engagée sur la foi d'une épreuve (évidemment très moderne et très efficiente) nommée *assessments* à laquelle «recourt l'administration cantonale neuchâteloise», ainsi qu'il est précisé dans le communiqué du Conseil d'Etat. Lequel des membres de ce Conseil aurait-il passé une telle épreuve si par hypothèse elle était instituée pour valider les élections par le peuple souverain (afin de garantir la modernité et l'efficacité des individus en charge de cette fonction)? Pourquoi tant de mots pour justifier cette nomination? (sl)

Quand nous étions la «Société pédagogique neuchâteloise»

Le film *Quand nous étions petits enfants*, de Henry Brandt, a été tourné il y a cinquante ans. Il raconte la vie d'une classe de La Brévine, composée d'une trentaine d'élèves de la première à la neuvième année. Ce film a été réalisé à l'initiative de Pierre von Allmen et de la Société pédagogique neuchâteloise (devenue entre-temps le SAEN) pour marquer le centième anniversaire de sa création en 1960. Il obtint un prix au Festival du film de Locarno en 1961 et fut encensé par Freddy Buache, fondateur de la Cinéma-thèque suisse, lequel salua un «événement de première importance». (comm/réd.)

Comité

Si le comité cantonal actuel ne manque ni d'idées ni d'énergie, il serait toutefois ravi de pouvoir intégrer de nouveaux membres. Intéressé et motivé?

Contactez le président (president@saen.ch) pour participer à une ou deux réunions avant de s'engager (ou non). (sl)

⁴ L'Express-Impartial du 25 juin 2010.

⁵ Tiens au fait, pourquoi donc appelle-t-on «secrétaire» un cadre dirigeant d'un département?



Plus que jamais, l'école apparaît comme le bouc émissaire des dérives idéologiques libérales et nationalistes, de la main invisible du marché et de la bête immonde.

John Vuillaume

L'école neuchâteloise entre le marteau Gnaegi et l'enclume UDC

Néolibéralisme destructeur

Economiser dans l'école et la formation en affirmant que les entreprises de la région seront à même de développer l'enseignement dual pour compenser les coupes dans l'instruction publique est le message irresponsable délivré par le Conseil d'Etat.

Il ressort plus d'une idéologie prônant le moins d'Etat que d'une réflexion pragmatique. Le tissu économique particulier du canton de Neuchâtel explique en grande partie la proportion importante de jeunes fréquentant les écoles du secondaire II.

Domage que le prêt-à-penser de la pensée unique convainque si facilement les esprits peu expérimentés du Conseil d'Etat. Négliger la formation des jeunes équivaut en effet à préparer une sorte de « bombe sociale » à retardement.

L'apathie des socialistes sur ce coup-là ne fait que confirmer la contamination idéologique libérale d'une partie d'entre eux.

Le chef du département de l'éducation, M. Philippe Gnaegi, peut donc continuer de manier la cognée et d'affaiblir la charpente de l'école neuchâteloise. Tout pendant que ça tient, il donne l'illusion de maîtriser son sujet; quand l'édifice scolaire s'effondrera, il apparaîtra comme totalement dépassé, mais il ne sera peut-être même plus là pour rendre des comptes...

Pauvre école neuchâteloise placée dans de bien mauvaises mains!

A l'école du racisme

Piqûre de rappel cet été dans toutes les boîtes aux lettres des ménages helvétiques: l'UDC a tenu à répéter qu'elle était un parti raciste en insistant sur le fait que le bien-être, la sécurité et la prospérité de notre patrie étaient menacés par la présence de trop nombreux étrangers en Suisse qui par nature constituent un danger pour les bons citoyens suisses.

Pour l'UDC, un bon étranger n'en est plus un: il s'est totalement assimilé, reniant au passage les valeurs de sa culture originelle.

Cette pensée raciste est appliquée à l'école dont le problème majeur serait les proportions trop fortes d'élèves étrangers dans les classes qui péjoreraient les chances des enfants de bons Suisses de bien réussir leur scolarité.

Cette vision strictement raciste de la dynamique scolaire est à réfuter avec la plus vive énergie. La réalité reflète davantage des clivages sociaux et culturels que l'école accentue en transmettant des valeurs et des savoirs qui sont ceux de la classe moyenne supérieure de notre société. Les pontes de l'UDC devraient lire ou relire Bourdieu avec attention; ses raisonnements sur la reproduction des élites à travers l'insti-

tution scolaire n'ont pas pris une ride. L'école valorise les enfants issus de milieux favorisés, socialement ou culturellement, et enfonce plus souvent qu'à leur tour ceux qui n'ont pas cette chance.

Beaucoup de familles étrangères se trouvent dans cette situation. Elles sont dans l'incapacité d'offrir à leur progéniture de solides compétences sociales et des savoirs culturels à même de constituer un véritable socle d'intégration scolaire.

Mais les familles helvétiques humbles ou dans le besoin sont logées à la même enseigne, peut-être même en pire, car l'envie de bien faire et le désir de s'en sortir et de pousser vers le haut leurs enfants ont parfois disparu.

La réalité scolaire n'est pas UDC-compatible. Mais une bonne part de nos concitoyennes et concitoyens ne le savent pas et se gargarisent de jugements faciles et fallacieux qui les déchargent de leurs responsabilités politiques. La démagogie est bien la pire ennemie des systèmes démocratiques et seule une école républicaine, ouverte et exigeante, peut les en prémunir!

Néolibéralisme et racisme peuvent faire bon ménage

Le volet économique de la politique de l'UDC est clairement néolibéral, ce qui rapproche les agrariens de la droite libé-

rale plus classique, libéraux, radicaux et certains démocrates chrétiens.

Dans notre canton, l'UDC soutient donc sans ambiguïté la politique d'austérité et de coupes budgétaires engagée par le chef du département de l'éducation, par ailleurs chantre de l'alliance électorale droite/UDC.

C'est d'ailleurs vers la droite de l'échiquier politique qu'il devra lorgner pour assurer sa réélection. En effet, les quelques voix de gauche qu'il pourra récolter se limiteront certainement à celles de députés socialistes dont il est apprécié.

Philippe Gnaegi devra donc donner des gages à cette frange importante de l'électorat qui craint les étrangers. Il pourrait annoncer quelques mesures «intégratives» qui se révéleront être «séparatives» pour encadrer de manière différenciée certains élèves étrangers. Il ne serait pas difficile de stigmatiser certains enfants d'origine étrangère plutôt problématiques que l'on peut croiser dans certaines écoles du canton. Avec l'utilisation efficace des médias qu'on lui connaît, c'est sans aucun scrupule, si sa démarche lui semblerait électoralement porteuse, qu'il

pourrait être tenté d'aller chercher des soutiens en eau trouble.

Rappelez-vous ses attaques directes contre nous, le corps enseignant, à la fin de l'été 2009. Il n'y était pas allé avec le dos de la cuillère, cyniquement, sachant pertinemment que livrer les profs à la vindicte populaire allait lui apporter des soutiens.

Comme d'habitude quand je trace des perspectives peu réjouissantes, j'espère du fond du cœur que les choses se passeront autrement, mais c'est malheureusement rarement le cas.

Titre, Fonction, Charge et Salaire sont dans un bateau ou Quand la ficelle est trop grosse

► Pourquoi la régionalisation de l'école à Neuchâtel et pas ailleurs en Romandie? Le nœud du problème est de toute évidence la place de la 8e année (notre fameuse 6e année actuelle) dans les nouvelles structures.

Lors d'une présentation d'un futur «Centre régional» (Centre et sa variante Cercle ont désormais remplacé *Etablissement* dans la terminologie moderne), le directeur a fortement insisté pour qu'on abandonne les dénominations ayant pourtant cours actuellement et qu'on ne parle plus que de *Cycles* (peut-être la majuscule est-elle de trop ici, mais dans le doute...). Ainsi, le futur Cycle 3 n'est pas l'école secondaire. Mettez-vous ça dans la tête!

La régionalisation semble donc avoir d'abord pour but de justifier le maintien des élèves de 6e dans le giron des directions (secondaires!) actuelles.

Qui sera surpris quand le futur super-directeur sera nommé en la personne du directeur secondaire sortant? Quand on s'apercevra que les futurs directeurs de cycles sont issus des actuelles équipes de direction secondaires?

Selon les travaux des groupes de travail HarmoS, «les directions des cycles 2 et 3 seront amenées à collaborer pour gérer les degrés 7 et 8 HarmoS». On peut d'ores et déjà ouvrir les paris sur la direction qui aura la prééminence...

Rappelons que c'est une des quelques règles claires énoncées par HarmoS: le degré 8 fait partie du primaire (en Suisse romande, on l'a découpé en deux cycles de quatre ans). Le seul fait de se demander si des maîtres secondaires (spécialistes titulaires en principe d'une licence) peuvent y enseigner est une hérésie qu'on ne doit

trouver que dans le canton de Neuchâtel... Par contre, personne ne remet en cause la légitimité des instituteurs actuellement à l'école secondaire (celles et ceux qui enseignent dans l'actuelle 6e inclus).

Lisons à ce propos le rapport (non définitif) du GT8: «Le GT propose qu'un seul indice horaire soit attribué aux enseignants de la scolarité obligatoire, soit vingt-neuf périodes, sauf pour les deux premiers degrés de l'école enfantine fixés à vingt-sept périodes. Cette mesure vise à apporter de l'équité dans une profession qui comprend encore de nombreuses inégalités. Puisque la mission est la même pour tous les membres du corps enseignant, il en découle que la charge horaire devrait être identique.» Tout comme le salaire?

(pg/sl)